



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 6 JUILLET 2016

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 6 juillet 2016 à 8h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Monsieur Daniel Simoneau, Maire suppléant	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Est également présent :

Monsieur Jean Goulet, directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim MRC de Thérèse-De Blainville

2016-07-148

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Poirier  
Conseiller Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 6 juillet 2016 soit et est ouverte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-149

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville  
appuyé par Madame Lynn Dionne  
Mairesse Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
  - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 6 juillet 2016
  - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 23 juin au 6 juillet 2016;
  - 4.3. Résolution – Renouvellement de l'entente avec le MCC pour 2017
  - 4.4. Résolution – Nomination – Comité pour la refonte des règlements généraux – Parc Linéaire Le P'tit Train du Nord
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité
    - Blainville : #1416-12; 1417-10; 1418-91; 1420-5 & 1424-1
    - Rosemère : #802-04 & #808-07
    - Sainte-Anne-des-Plaines : Résolution #2016-06-205
  - 5.2. Résolution – Adoption – Procès -verbal de la consultation publique du 22 juin 2016 pour le Projet de règlement 16-03



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

- 5.3. **Résolution** – Adoption du Règlement 16-03 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de Rosemère
- 5.4. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement 16-04 - Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand
- 5.5. **Résolution** – Délai municipal de consultation – Projet de règlement 16-04
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Adoption du budget de fonctionnement de la SODET du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016
  - 6.2. **Résolution** – Appel d'offres – Audit & procédures FLI
7. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
  - 7.1. **Résolution** – Aide financière ABL Immigration
8. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **VARIA**
11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-150

**OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 2016**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau  
Maire suppléant Ville de Rosemère

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 22 juin 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-151

**OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 6 juillet 2016**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 6 juillet 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-07-152

**OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 23 juin au 6 juillet 2016**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 23 juin au 6 juillet 2016 inclusivement, répartis comme suit : 13 763.05\$ payés et 12 138.79 \$ à payer pour un grand total de 25 901.84 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2016-07-153

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

**OBJET : Renouvellement de l'entente avec le ministère de la Culture et des  
Communications**

**ATTENDU QUE** la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville est adoptée par  
la résolution n° 2013-03-054 lors de l'Assemblée du 27 mars 2013;

**ATTENDU** la fin prochaine de l'actuelle entente de développement culturel intervenue  
avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour l'année 2016;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Lynn Dionne  
Mairesse Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Culture et  
des Communications son intérêt et son désir de ratifier une nouvelle entente de  
développement culturel d'un an, pour un montant total de 50 000 \$ (50 % Villes/MRC,  
50 % MCC) et couvrant l'année 2017;

**QUE** le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document à cet  
effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-154

**OBJET : Nomination – Comité pour la refonte des règlements généraux – Parc  
linéaire Le P'tit Train du Nord**

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du Conseil d'administration de la Corporation du Parc  
linéaire Le P'tit Train du Nord tenue le 19 mai dernier, il a été convenu par résolution qu'un  
comité de six (6) personnes élues, représentant chacune des MRC, sera formé pour  
étudier la refonte des règlements généraux.

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville  
et appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville nomme madame Madeleine Leduc,  
Mairesse à la Ville de Rosemère à siéger à titre de représentante de la MRC de Thérèse-  
De Blainville jusqu'en novembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-155

**OBJET : Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de  
Blainville et Rosemère – Résolution de la municipalité de Sainte-  
Anne-des-Plaines.**

**ATTENDU** que les municipalités de Blainville et Rosemère ont présenté des demandes  
d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les Règlements : Blainville :  
#1416-12, #1417-10, #1418-91; #1420-5 et #1424-1; Rosemère : #802-04 et #808-07;  
pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté, pour étude et  
approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville, la résolution #2016-06-205;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des Règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement et du Document complémentaire;

**ATTENDU** que les modifications apportées par les présents Règlements et résolutions sont :

**Blainville**

**#1416-12 (concordance)**

**Plan d'urbanisme** : Règlement modifiant le Règlement #1416 concernant l'adoption du Plan d'urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**Blainville**

**#1417-10 (concordance)**

**Urbanisme** : Règlement modifiant le Règlement #1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**Blainville**

**#1418-91 (concordance)**

**Zonage** : Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville et le Règlement de sur le prélèvement des eaux et leur protection.

**Blainville**

**#1420-5**

**Construction** : Règlement modifiant le Règlement #1420 de construction et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et le Code national de prévention des incendies Canada – 2005;

**Blainville**

**#1424-1 (concordance)**

**PAE** : Règlement modifiant le Règlement #1424 sur les Plans d'aménagement d'ensemble et ses amendements afin de :

- **ASSURER** sa conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**Rosemère**

**#802-04**

**Construction** : Règlement modifiant le Règlement #802 de construction et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** la section 1 du chapitre 2 pour intégrer des normes afin de permettre les aires de stationnement souterrain.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**Rosemère**  
**#808-07**

**Permis et certificats :** Règlement modifiant le Règlement #808 sur les permis et certificats et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** l'article 30 pour exiger des plans d'un professionnel concernant l'aménagement d'aire de stationnement hors rue.

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
**Résolution n° 2016-06-205**

**P.P.C.M.O.I. :** Autoriser au 220-222, 3e Avenue à Sainte-Anne-des-Plaines, l'ajout d'un quatrième logement dans le local commercial désaffecté, et ce, aux conditions suivantes :

- Le projet est conforme au Règlement d'urbanisme n° 860 à l'exception de :
  - l'usage d'un quatrième logement;
  - la largeur de l'entrée charretière;
  - l'emplacement de la case de stationnement.

Il est proposé par        Madame Marlene Cordato  
   Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par                Monsieur Denis Poirier  
   Conseiller Ville de Bois-des-Filion

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Rosemère soit les Règlements : Blainville : #1416-12, #1417-10, #1418-91; #1420-5 et #1424-1; Rosemère : #802-04 et #808-07; soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

**QUE** la résolution #2016-06-205 de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines soit et est réputée conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire.

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-156

**OBJET :**        Adoption et suivi – Procès-verbal de la consultation publique du 22 juin 2016 pour le Projet de règlement 16-03

Il est proposé par        Madame Lynn Dionne  
   Mairesse Ville de Lorraine  
appuyé par                Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la consultation publique tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 22 juin 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-157

**OBJET :**        Adoption du Règlement 16-03 - Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de  
Rosemère

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Rosemère a adopté la résolution no. 2016-04-147 le 11 avril 2016 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement afin de corriger les plaines inondables de la rivière des Mille Îles, dans le secteur des rues Bellerive et Skelton protégé par des digues à Rosemère;

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** les modifications sont jugées pertinentes;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du Projet de règlement 16-03 a été dûment donné à une séance tenue le 11 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le Projet de règlement 16-03 a été adopté à une séance du conseil de la MRC tenue le 25 mai 2016;

**ATTENDU QUE** le Projet de règlement 16-03 a été soumis à une assemblée publique de consultation le 22 juin 2016 conformément à la loi;

**ATTENDU QUE** le Règlement 16-03 est identique au Projet de règlement 16-03 quant à son fond et à sa forme.

Il est proposé par      Monsieur Guy Charbonneau  
   Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
                 appuyé par      Monsieur Richard Perreault  
   Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement n° 16-03 amendant le Règlement n° 01-03.3 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les dispositions réglementaires applicables pour les zones inondables identifiées dans les secteurs des rues Bellerive et Skelton, ville de Rosemère;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 16-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2016-07-158

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Adoption du Projet de règlement 16-04 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand

**ATTENDU** que la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement numéro 01-03.3 édictant son Schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

**ATTENDU** la réception à la MRC du document *Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que du Plan et réglementation d'urbanisme de la Ville de Boisbriand\_14 juillet 2015\_Révisé le 21 avril 2016* produit par monsieur André Christin, mandaté par les propriétaires du 81, terrasse Robert à Boisbriand;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Ville de Boisbriand a adopté la résolution 2015-08-481 le 19 août 2015 appuyant la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement présentée par monsieur André Christin;

**ATTENDU QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique a transmis à la MRC une recommandation favorable et qu'il ne soulèvera aucune objection à la modification du schéma;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 22 juin 2016;

Il est proposé par     Madame Lynn Dionne  
                                  Mairesse Ville de Lorraine  
                  appuyé par     Monsieur Daniel Simoneau  
                                  Maire suppléant Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Projet de règlement n° 16-04 amendant le Règlement n°01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables en zone inondable dans le but de rendre conformes les agrandissements existants pour la propriété du 81, terrasse Robert à Boisbriand ;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « *Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 16-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville* »;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QU'**une consultation publique soit tenue sur le Projet de règlement n° 16-04 le 17 août 2016 à 19h05 à l'Hôtel de Ville de Lorraine sis au 33 boulevard de Gaulle à Lorraine, province de Québec, J6Z 3W9;

**QU'**une commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-159

**OBJET :** Délai municipal de consultation – Projet de règlement 16-04

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Projet de règlement n°16-04 amendant le Règlement n° 01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement;

**ATTENDU** que le Projet de règlement 16-04 concerne exclusivement une propriété de la ville de Boisbriand;

**ATTENDU** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis une recommandation favorable;

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a transmis une recommandation favorable;

**ATTENDU** que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités de la MRC, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau  
Maire suppléant Ville de Rosemère

**QUE** le délai prévu pour recevoir les avis des municipalités concernant le Projet de règlement n° 16-04 soit fixé au 25 juillet 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-160

**OBJET :** Adoption du budget de la SODET du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016

**ATTENDU** la convention de partage des actifs et passifs intervenue entre la SODET et la MRC;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

D'approuver le budget de la SODET pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016, tel que déposé, en excluant les montants relatifs aux indemnités de délai de congé qui seront établis ultérieurement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2016-07-161

**OBJET : Appel d'offres – Audit et procédures FLI**

**ATTENDU** que la MRC de Thérèse-De Blainville a transmis un appel de propositions en vue d'établir des procédures pour la gestion du programme Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** le dépôt des propositions est prévu pour le 11 juillet 2016 et qu'il est demandé que le mandat soit réalisé pour le 30 septembre 2016 au plus tard;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne  
Mairesse Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau  
Maire suppléant Ville de Rosemère

**DE** mandater le comité administratif de la MRC pour procéder à l'analyse des propositions et octroyer le mandat à la firme retenue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-162

**OBJET : Aide financière - ABL Immigration**

**ATTENDU** le dépôt du projet d'intervention d'ABL Immigration auprès des MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel;

**ATTENDU** la possibilité d'une entente sur l'immigration entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, et la région des Basses Laurentides (MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel)

**ATTENDU** que la MRC reconnaît l'importance du dossier de l'immigration pour le développement économique de la région;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

D'accorder une aide financière à ABL Immigration à la même hauteur que celle de la MRC de Deux-Montagnes jusqu'à concurrence de 15 000\$, et conditionnellement à un engagement identique de la MRC de Mirabel, le tout en vue de conclure une entente sectorielle sur l'immigration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, à coûts partagés, pour la région des Basses-Laurentides.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel et à ABL Immigration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-07-163

**OBJET : Période de questions**

Monsieur Dan Hobus, citoyen de la ville de Rosemère, demande si la MRC a l'intention de déposer un mémoire sur le projet de Train électrique proposé par la Caisse de dépôt et placement du Québec.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur Larocque souligne que cet élément n'a pas encore fait l'objet de discussion au sein de la MRC et qu'il est possible que ce soit débattu à la Table des préfets et des Élus de la Couronne Nord en vue d'une position commune, si requis.

2016-07-164

**OBJET : VARIA**

1. Indemnités/décalé congé des employés de la SODET, Me Jean-Francois Cloutier sera consulté à cet effet et une proposition sera définie par le comité de transition auquel s'adjoindra Madame Cordato, puis déposée au conseil de la MRC;
2. Monsieur Charbonneau informe le conseil qu'il a été avisé que le journal La Voix des Mille-Îles ne sera plus distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.
3. Monsieur Charbonneau informe les membres qu'il a participé au récent Sommet sur les milieux naturels et qu'une consultation est à venir sur la réalité des municipalités rurales de la CMM;
4. Dépôt de la proposition TESLA RP – La discussion sur ce point est reportée au 17 août prochain.

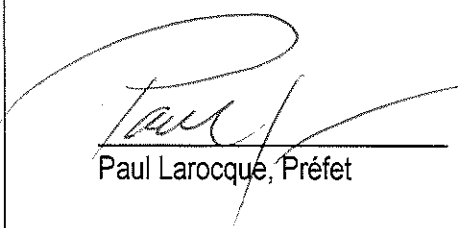
2016-07-165

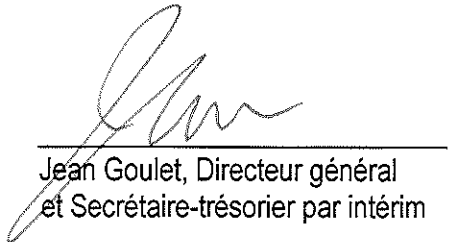
**OBJET : Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Denis Poirier  
Conseiller Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 9 :30 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Paul Larocque, Préfet

  
Jean Goulet, Directeur général  
et Secrétaire-trésorier par intérim

6 juillet 2016

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Jean Goulet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-07-148 à 2016-07-165 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 6 juillet 2016.

Émis le 6 juillet 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Jean Goulet,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim